



INSTITUTIONS | RÉGION WALLONNE



Consultation, le retour

Paul Piret

Mis en ligne le 06/11/2009

Un vieux serpent de mer veut redresser la tête, lundi. Reste à voir si le parlement wallon peut légitimement examiner des propositions bleue et verte.



Tiens, à l'ordre du jour de la commission des Affaires générales du parlement wallon de lundi prochain se sont hissées, comme demandé, les propositions Ecolo et MR tendant à instituer une consultation populaire au niveau régional

Ces propositions, voisines, n'ont en fait été que redéposées, relevant de caducité des textes remontant à la législature précédente. Mais opiniâtres, leurs auteurs le sont, surtout parce que le Conseil d'Etat, dans des avis récurrents et constants, considère qu'une assemblée régionale n'est pas habilitée à légiférer sur le sujet, tant qu'une révision constitutionnelle, au niveau fédéral donc, ne le permet pas explicitement. Ce qui rend la situation singulière !

Petit rappel. A tort ou à raison (il y a de quoi dissenter), notre système politique est traditionnellement rétif aux formes de démocratie directe, sinon hostile à ses manifestations les plus spectaculaires que sont les procédures référendaires. D'ailleurs, il n'admet que la possibilité de consultations populaires, dont les résultats n'engagent pas d'office l'autorité compétente ; pas celle de référendum qui, lui, a une portée décisionnelle. Et il ne consent à ces consultations qu'au niveau local : soit communal, soit (depuis plus récemment et sans application à ce jour) provincial.

Et aux autres niveaux ? On exclut généralement le procédé au national/fédéral, à l'échelle d'un Etat qui est déjà assez cloisonné sans ça. Et on ne verrait pas comment l'organiser en Communauté française ou flamande, eu égard à la situation bilingue des dix-neuf communes bruxelloises. Bref, reste ou resterait le niveau régional. Mais où et comment en décider ainsi, le cas échéant ?

S'il s'agissait de référendum, ce serait clair : il y a unanimité pour juger que son introduction ne serait possible que par la modification préalable de la Constitution, soit de son article 33 qui stipule que *"tous les pouvoirs émanent de la nation"*, c'est-à-dire de ceux qui la représentent : ce n'est pas une souveraineté "populaire" qui est ainsi consacrée, mais "nationale". S'agissant de consultation populaire, ça se complique : des juristes l'estiment semblablement inconstitutionnelle dans l'état ; d'autres la permettraient sans révision de la Constitution pour bien la différencier du référendum décisoire.

Le Conseil d'Etat n'a cessé de se ranger parmi les premiers, lorsque l'on évoque consultation aussi bien que référendum à un autre niveau que communal (pour celui-ci, à l'inverse, il avait admis qu'une loi formalise la possibilité de consultation, dès 1995, avant sa consécration constitutionnelle en 1999).

Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que toutes les dernières déclarations de révision de la Constitution ont prévu d'y introduire la possibilité explicite de consultation populaire régionale. En vain jusqu'ici. En 1998 pourtant, la Chambre avait adopté un article 39 bis y pourvoyant ; mais cet ajout capota au Sénat. Et une proposition dans le même sens a été déposée par le MR à la Chambre en 2007 ; mais depuis une discussion en commission le 21 janvier dernier, elle est en rade.

C'est indépendamment du blocage fédéral que d'aucuns veulent donc relancer le débat à l'échelon régional, wallon en l'espèce. *"Notre Etat a profondément évolué depuis 1991"*, explique Marcel Choron, le signataire de la proposition Ecolo. "Il ne

depuis 2002, explique Marcel Chareron, le signataire de la proposition Ecolo. *Il ne peut plus être question d'encore lire les dispositions constitutionnelles sans tenir compte de cette maturité démocratique.*"

Oui mais le Conseil d'Etat, dans son avis sur le texte Ecolo, du 14 avril dernier, a répété comme il le fait depuis 1985 qu'il faut d'abord modifier la Constitution. Peuh !, nous répond en substance Serge Kubla, le signataire de la proposition MR : *"Je ne m'arrête pas à leur point de vue. Ce n'est qu'un avis. Qu'est-ce qu'on pourrait nous faire si on décidait d'organiser de telles consultations, sur des sujets régionaux bien sûr majeurs ?"*

N'empêche. On peut présager que, traditionnellement plus tièdes, PS et CDH n'auront pas de difficulté à arguer de l'inconstitutionnalité des textes, présumée en haut lieu, pour repousser le sujet Un sujet qui, du reste, n'est pas cité dans l'accord Olivier.





CULTURE A CHARLEROI
Opéra, théâtre, musiques,... au Palais des Beaux-Arts de Charleroi et à l'Eden

Powered by  pagesdor.be



1/4



8 RÉACTION(S)
 [RSS des commentaires](#)

Entrez votre réaction ici :

Identifiez-vous pour poster votre commentaire :

Identifiant

Mot de passe

Retenir mon mot de passe

Ajouter mon commentaire


En postant un commentaire, je déclare accepter les **conditions générales d'utilisation**.

Pas encore de compte ?

 [Créer un compte Ma Libre](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

Vos réactions sur "Consultation, le retour".

Plus récents d'abord 

1 à 8 sur 8 Réactions

1

V.D.V. - Grivegnée

06.11.09 | 09h30

1 vote favorable

Vous avez voté pour ce commentaire

"notre système politique... il n'admet que la possibilité de consultations populaires, dont les résultats n'engagent pas d'office l'autorité compétente"

Traduction : "Dites ce que vous voulez, nous feront ce que nous voudrons"

Il reste plus facile pour certains (parti socialiste) en Belgique d'aller faire visiter un ancien camp de concentration en Allemagne que de voter en faveur du référendum au Parlement belge.

En Wallonie, nous avons le Parti (socialiste), le système des "amis des amis à tous les étages". Une institution depuis des décennies.

Les emplois (et ils sont nombreux) pour les "amis", qu'il faut bien placer quelque part, et à faire naver par l'ensemble de la population.

La distribution "entre amis", fils et filles "de" du parti untel ou untel, des (meilleures) places... Et aussi sur les listes électorales...

Clans, baronnies locales, cumulards...

C'est la démocratie "à la belge".

[Signaler un abus](#)

R.G.MANAGEMENT - Keerbergen

06.11.09 | 08h48

1 vote favorable

[Voter pour ce commentaire](#)

Il nous semble évident qu'un référendum bien préparé peut renforcer la démocratie directe en Belgique mais la participatie s'y oppose car ce genre de consultation réduirait leur pouvoir illicite.Regardez la Suisse ou le référendum permet aux citoyens de s'exprimer hors de la ligne des partis!

[Signaler un abus](#)

kakouki - Belgique

06.11.09 | 08h47

[Voter pour ce commentaire](#)

Consultation, m'intéresse pas.

Je préfère le référendum avec force décisoire.

Les référendums bien organisés ne sont pas réducteurs. Allez voir en Suisse, les questions ne sont pas du tout réductrices.

N'en déplaise à certains, la démocratie c'est cela.

[Signaler un abus](#)

PdeH - Belgique

06.11.09 | 08h38

1 vote favorable

[Voter pour ce commentaire](#)

"...traditionnellement plus tièdes, PS et CDH"...

Quand on se rappelle l'attitude du bourgmestre P\$ de Liège à propos de la consultation sur Liège capitale culturelle de l'Europe on aurait pu écrire "...traditionnellement froid polaire (d'avant le réchauffement climatique), P\$...".

[Signaler un abus](#)

PdeH - Belgique

06.11.09 | 08h32

4 votes favorables

[Voter pour ce commentaire](#)

Il faut un mental de juriste pour déduire de "tous les pouvoirs émanent de la nation" la conclusion que la constitution interdit le référendum. Moi, j'en tirerais la conclusion opposée.

[Signaler un abus](#)

edouarddenis - Woluwe-Saint-Pierre

06.11.09 | 08h22

[Voter pour ce commentaire](#)

Les referendums sont réducteurs: l'exemple d'Anvers a montré le risque des questions mal posées, qui conduisent à l'impasse...et puis, c'est surtout l'occasion pour la population d'exprimer son ras le bol sur des questions totalement étrangères au referendum: là, c'est en France que les exemples ne manquent pas !

Et puis, si l'on avait fait par exemple un referendum pour la construction du TGV en Wallonie, la réponse aurait été non...

Idem pour l'abolition de la peine de mort.

[Signaler un abus](#)

sens commun - Belgique

06.11.09 | 08h15

4 votes favorables

[Voter pour ce commentaire](#)

La consultation populaire n'est pas la solution à l'opacité et à la dérive du système électoral que nous connaissons trop bien. La réforme qui s'impose est celle du mode de scrutin qui est proportionnel jusqu'à l'absurde (sans oublier le pouvoir des partis de nommer eux-mêmes certains leurs représentants sans tenir compte du vote). Ces initiatives sont une perte de temps.